

Moulins, le **25 SEP. 2023**

LA PRÉFÈTE

Monsieur,

Vous avez déposé une étude préalable agricole le 26 mai 2023 pour un projet de parc photovoltaïque au sol sur la commune de Treban.

Mes services ont examiné cette étude et l'ont soumise à l'avis de la Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) le 14 septembre 2023.

Cette étude préalable agricole fait état d'impacts négatifs du projet sur l'économie agricole du territoire concerné et propose un montant de compensation collective agricole.

Les aménagements prévus sur le site sont compatibles avec une activité agricole et la description de l'activité agricole projetée sur ce parc photovoltaïque est conforme aux attendus d'une étude préalable agricole. La CDPENAF s'est prononcée favorablement sur cette dernière.

J'émet donc un avis favorable à l'étude préalable agricole de ce projet de parc photovoltaïque au sol.

Les services de la Direction départementale des Territoires sont à votre disposition pour tout complément d'information.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.


Pascale TRIMBACH

Elodie JULLIAN
Voltalia SA
45 impasse de la Draille, Parc de la Duranne
13 856 AIX-EN-PROVENCE CEDEX 3